



CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN
3 au 10 septembre 2021, Marseille, France

Motion appelant à un vote en ligne pour toutes les motions suivant le Congrès

Action requise : le Congrès mondial de la nature de l'UICN est invité à PRENDRE EN CONSIDÉRATION la motion soumise le 1^e septembre 2021 par 13 Membres de l'UICN, comme proposition pour amender les Règles de procédures afin de proposer toutes les motions prévues au Congrès à un vote en ligne dans le mois suivant la fin du Congrès, tel que révisé par le Conseil lors de sa 105^e réunion qui s'est tenue le 2 septembre 2021.

Le Conseil de l'UICN,

Ayant considéré la proposition de 13 Membres de l'UICN, soumise le 1^e septembre 2021, (en pièce jointe) d'amender les Règles de procédure afin de soumettre, de façon exceptionnelle, les motions prévues lors du Congrès mondial de la nature 2021 (c.-à-d. les Résolutions et Recommandations provisoires et les amendements proposés aux Statuts de l'UICN) à un vote en ligne dans le mois suivant la clôture du Congrès, afin de permettre à tous les Membres de l'UICN de participer de façon égalitaire à la prise de décision de l'Union, ainsi que la lettre de 7 Membres de l'UICN originaires d'Afrique, reçue le 31 août 2021, demandant un vote en ligne sur les motions pour les mêmes raisons ;

Décide de présenter la proposition au Congrès, révisée en une motion assurant le même objectif mais par le biais d'une décision *unique*, au lieu d'inscrire les circonstances exceptionnelles du Congrès 2021 dans les Règles de procédure tel que suit :

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

AYANT CONSIDÉRÉ la proposition du Conseil de l'UICN en réponse aux demandes d'un certain nombre de Membres de l'UICN, de soumettre, de façon exceptionnelle, les motions prévues lors du Congrès mondial de la nature 2021 (c.-à-d. les Résolutions et Recommandations provisoires et les amendements proposés aux Statuts de l'UICN) à un vote en ligne dans le mois suivant la clôture du Congrès, afin de permettre à tous les Membres de l'UICN de participer de façon égalitaire à la prise de décision de l'Union ;

DÉCIDE, à la lumière des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, de soumettre toutes les motions n'exigeant pas de décision immédiate de l'Assemblée des Membres, et appartenant à la définition de la politique générale de l'UICN (Résolutions), influençant les politiques et les actions de tierces parties (Recommandations) et abordant la gouvernance de l'UICN conformément à l'article 20a) et b) des Statuts de l'UICN et l'article 48bis des Règles de procédure, à un scrutin électronique conformément à l'article 94 du Règlement, mais avec des délais plus courts et sans discussion en ligne préalable. Le texte des motions soumis à un tel scrutin électronique sera le texte prévu par le Comité des résolutions, suite à la discussion dans les groupes de contact, pour discussion en séance plénière mais non pour le vote. Les motions nouvelles et urgentes doivent, en principe, être présentées au vote en ligne, à moins que le Comité des résolutions estime qu'une motion spécifique est urgente (à décider au cas par cas) et qu'il recommande à l'Assemblée des Membres de la mettre au vote immédiatement ;

DEMANDE_au Secrétariat de faire tous les préparatifs nécessaires pour le vote en ligne, afin qu'il commence dans le mois suivant la fin du Congrès ; et

DÉCIDE l'entrée en vigueur immédiate de la présente décision.

Décide d'inscrire cette motion dans l'ordre du jour provisoire du Congrès.

From: [Vance Martin](#)
To: [President - IUCN](#); _____

Cc: _____

Subject: Proposed Amendment to Rules of Procedure, WCC, Part VIII -Methods of Voting
Date: 01 September 2021 22:34:17

Dear IUCN Director General, IUCN President and Council Members,

The IUCN Members listed below are deeply concerned that many IUCN members could not be present at this World Conservation Congress. We also recognize that the pandemic and the unequal access to vaccination has created unacceptable inequity in Members' representation and effective participation at this Congress.

We believe it imperative that this be addressed without delay in order to ensure that the decisions we take at this Congress reflect the will of all the Members and not only of the privileged ones able to attend. Many of the motions on the agenda of this Congress are important and would either result in substantive changes to IUCN's governance or set critical policies for the Union for the years to come, and it is imperative that these decisions are taken in a way that enables all Members to participate. Because of the difficulties involved in rapid communications on complex issues, voting through proxies does not provide an equal voice for the Members who cannot be present in Marseille.

We hereby move to amend the Rules of Procedures of the World Conservation Congress, as provided for in Article 29 b) of the IUCN statutes, with a view to ensuring that this motion is presented to the Members' assembly for adoption at the earliest opportunity.

This amendment is to enter into force immediately upon adoption, and is to be applicable only for the 2021 World Conservation Congress.

Proposed amendment to the Rules of Procedures of the World Conservation Congress
Part VIII - Methods of Voting

"Exceptionally, for the 2021 World Conservation Congress, and to enable all IUCN members to participate equally in the decision making of the Union, voting on all motions to be adopted by the Congress, (i.e. draft resolutions and recommendations, and proposed amendments to the IUCN statutes), will be organized online no later than one month after the end of the Congress."

We urgently request you to consider this matter at the 105th Council meeting on 02 September 2021.

Sincerely,

- WILD Foundation (USA) – Mr. Vance Martin (vance@wild.org)
- A Rocha International (UK) – Mr Simon Stuart (simon.stuart@arocha.org), Ms Sarah French (sarah.french@arocha.org)
- Reforestamos (Mexico) – Mr Ernesto Herrera Guerra (ernesto@reforestamos.org)
- CORDIO (Kenya) - Mr David Obura (dobura@cordioea.net)
- Association Tunisienne de Taxonomie ATUTAX (Tunisia) – Ms Faouzia Charfi (facharfi@yahoo.fr)
- Association “Les Amis des Oiseaux” (Tunisia) - Mr Hichem Azafzaf (azafzaf@gmail.com)
- Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable de Bizerte (Tunisia) – Ms. Majoua Bouraoui (najwa_bourawi@yahoo.fr)
- Exploralis (Tunisia) – Mr Arafet Ben Marzou (benmarzou@exploralis.org)
- Al Shouf Cedar Society (Lebanon) – Mr Nizar Hani (nizar@shoufcedar.org)
- World Resources Institute (USA) – Mr Charles Barber (Charles.barber@wri.org)
- Wilderness Foundation Africa (South Africa) – Ms Candice Stevens (candice@wfa.africa)
- Wildlife Conservation Trust (India) – Dr. Anish Andheria (Anish@wctindia.org)
- Synchronicity Earth (UK) – Ms Gemma Goodman (gemma@synchronicityearth.org)

万斯·马丁 ~~ 荒野区

Vance G. Martin

President, WILD Foundation
Chair, Wilderness Specialist Group, IUCN

717 Poplar Ave, Boulder, CO 80304 USA
p: +1 303-442-8811 x 702 | m: +1 805-320-5975
vance@wild.org



LA MOITIÉ
POUR LA
NATURE



NATURE
NEEDS
HALF

LA MITAD
PARA LA
NATURALEZA